

Maîtriser l'accès aux documents administratifs, les signalements au Préfet et les risques de la liberté d'expression

« Agir efficacement pour obtenir l'information et sécuriser sa parole publique »

En fin de mandat ou en début de campagne électorale, l'accès aux documents administratifs est un levier stratégique pour les élus. Cette formation vous donne les clés juridiques pour exiger la transparence, saisir les autorités compétentes (CADA, préfet) et exercer votre liberté d'expression tout en vous protégeant des risques pénaux liés à la diffamation ou l'injure.

Repères Clés

- **Durée** : 06 heures
- **Lieu** : En ligne
- **Effectif** : 5 à 12 participants.
- **Public** : Élus locaux d'opposition
- **Niveau** : Aucun

Objectif Pédagogique

- Demander efficacement des documents administratifs en respectant le cadre légal et savoir contester un refus.
- Saisir avec succès la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs).
- Alerter le Préfet ou formuler une demande de déféré préfectoral.
- Se prémunir de poursuites pour diffamation, injure ou dénonciation calomnieuse.
- Savoir agir en tant que victime de ces mêmes infractions dans le cadre du mandat.

Programme de la formation

Module 1 — L'accès aux documents administratifs

- Définition juridique d'un document administratif et cadre spécifique aux conseillers municipaux.
- Méthodologie pour formuler la demande : délais de transmission et formes requises.
- Procédure de recours : fonctionnement du RAPO CADA.

Module 2 — Le déféré préfectoral et l'alerte

- Définition générale, délais de saisine, rédaction et transmission du signalement.

Module 3 — Liberté d'expression et risques pénaux

- Analyse des infractions pouvant être reprochées aux élus : l'injure, la diffamation et la dénonciation calomnieuse.
- Stratégies pour critiquer l'action municipale tout en restant dans le cadre légal.

- Mise en pratique : création de posts et vidéos avec retours personnalisés.

Méthodes et Évaluations

- **Pédagogie** : Exposé interactif basé sur un support dynamique de type Powerpoint.
- **Évaluation** : Quiz de validation des connaissances en fin de formation.
- **Expertise** : Formation animée par Kamel TAGHERSOUT, juriste spécialisé en droit pénal et ancien élu municipal.
- **Livable** : Attestation de participation AELO.

Financement de votre formation

Le coût de cette formation varie selon le mode de financement choisi. Merci de contacter Lydia **RABEHI** pour tout renseignement : Tél : 04 30 44 83 04 Mail : lydia.rabehi@aelo.info

- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit **Individuel à la Formation (DIF)**, financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Votre interlocutrice dédiée

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

- **Céline BONVALOT**
-  06 20 78 39 50
-  celine.bonvalot@aelo.info